

## Compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2022

### Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### Intercommunalité

▪ **Convention cogestion goûter ALSH** : Xavier GAUTHIER explique que Touraine Vallée de l'Indre veut harmoniser les différentes gestions des coûts de fournitures des repas ou goûters des accueils de loisirs (ALSH) avec les communes du territoire. Aussi, une convention, englobant ces 2 prestations et les différentes possibilités de gestion y compris relatif à l'entretien des locaux utilisés, est proposée ; cette convention est personnalisable selon le cas. Pour Villeperdue, la gestion se fait directement par Touraine Vallée de l'Indre hormis l'entretien des locaux, il s'agit donc juste d'un formalisme sans incidence financière. Les élus approuvent les termes de cette convention et autorisent M. le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à la signer ainsi que tout document y afférent.

▪ **Convention occupation partielle des locaux ALSH** : Xavier GAUTHIER explique que Touraine Vallée de l'Indre, toujours dans un souci d'harmonisation, propose une convention pour les locaux occupés partiellement par leurs services au titre des accueils de loisirs (ALSH). Lors du transfert des services périscolaires en 2018, il avait été établi dans le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) la gratuité de la mise à disposition des locaux côté maternelle. Est ajouté à la présente convention le local côté godinière auquel le principe d'un remboursement sur la base d'un barème par mètre carré et heures d'utilisation est applicable. Les différents postes de dépenses sont également pris en compte dans cette convention sur ce même principe de calcul. Les élus approuvent les termes de cette convention et autorisent M. le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à la signer ainsi que tout document y afférent. Un point sur la prise en charge partielle des frais téléphoniques va être observé en appui de la convention signée initialement lors du transfert de compétence.

### Budget Finances

▪ **Récapitulatif annuel des indemnités des élus** : M. le Maire explique que la loi « Engagement et proximité » a imposé quelques documents supplémentaires à établir notamment par souci de transparence. Ainsi, il est nécessaire en amont du vote du budget communal de présenter au conseil municipal un récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus ainsi qu'une note de présentation brève et synthétique du budget à venir ; M. le Maire présente donc ces documents qui ont été transmis aux conseillers municipaux en amont de la présente séance avec la convocation.

▪ **Compte Administratif** : Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats 2021 concernant le budget général, qui sont établis comme suit :

<i>Balance</i>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
<b>Fonctionnement</b>	605 813,09 €	761 673,43 €	155 860,34 €
<b>Investissement</b>	430 843,09 €	679 175,20 €	248 332,11 €
<b>Restes à réaliser en Investissement</b>	53 229,51 €	46 796,99 €	-

Sur la section fonctionnement, M. le Maire explique certaines dépenses supplémentaires telles qu'une consommation plus importante du chauffage, des essuies-mains jetables notamment liées aux exigences des protocoles sanitaires et du poste cantine et fête et cérémonies liés à un glissement de facture de 2020 sur 2021. Il explique certaines recettes manquantes dues à une réorganisation des services entre la communauté de communes et la communes notamment sur les refacturations de mise à disposition du personnel communal vers les services d'accueil périscolaire... Sur la section investissement, certains projets n'ont pu aboutir faute d'acceptation de subvention ou de problématiques techniques survenues engendrant des coûts de réalisation plus élevés au vu du contexte économique actuel... Après cette présentation, M. Xavier GAUTHIER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, soumet au vote ce compte administratif 2021, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

▪ **Compte de gestion :** Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Les élus adoptent donc, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ce compte de gestion 2021.

▪ **Affectation des résultats 2021 :** Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 155 860,34 € et décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à main levée, d'affecter 100 000 € de ce résultat en report à nouveau sur la section d'investissement et 55 860,34 € sur la section fonctionnement.

▪ **Taux impôts locaux :** M. le Maire rappelle que l'année dernière une réforme sur les taux des impôts locaux a été mise en place à la suite de la suppression à terme de la taxe d'habitation. Cette année, au vu du contexte économique actuel compliqué, la commission finances a émis l'avis de ne pas augmenter les taux pour cette année, M. le Maire rappelle, toutefois, qu'hormis l'augmentation de la population, c'est le seul levier pour augmenter les recettes communales sachant que Villeperdue fait partie des communes d'Indre-et-Loire où les taux sont les moins élevés. Par ailleurs, il précise son inquiétude quant à l'augmentation du coût de traitement des déchets, inclus les pénalités à la tonne de déchets enfouis ajoutées par l'Etat : inévitablement une nouvelle augmentation de la TEOM (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères) sera présentée au prochain Conseil Communautaire. Aussi, conformément à l'avis de la commission, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive. Les élus décident, à l'unanimité des membres présents et représentés, de maintenir les taux communaux sur 2022 comme 2021 soit : Taxe Foncière sur les propriétés Bâties 28,90 % et Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties 26,38%.

▪ **Vote du budget 2022 :** Les propositions budgétaires présentées par la commission finances, portant sur des dépenses tant en fonctionnement qu'investissement, sont inhérentes à des projets en cours ou prévus. M. le Maire invite les adjoints en charge de certains projets d'investissement de prendre la parole pour étayer le choix de ces prévisions budgétaires. Après discussions, les élus restent prudents sur les projets envisagés qui sont tributaires des subventions potentielles nécessaires à leur financement.

Après présentation de ces propositions budgétaires, le budget 2022 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés, à main levée, comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	756 220,34 €
Recettes	756 220,34 €

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses	579 831,92 €
Recettes	579 831,92 €

▪ **Commémoration du 8 mai et banquet communal :** Magali MORIN, après avoir débattu avec la commission qualité de vie, solidarité et actions sociales, qui s'est réuni la semaine dernière, propose, au vu

du calendrier déjà bien avancé, de maintenir le banquet communal plutôt pour le 11 novembre comme l'année dernière, rendez-vous qui avait connu un franc succès ; cette animation a bien été prévue au budget. Par contre, la commission a envisagé, à l'occasion de la prochaine cérémonie du 8 mai, d'associer à cette journée un pot de bienvenue aux nouveaux habitants arrivés en 2020, 2021 et jusque cette date. En effet, la crise sanitaire n'a pas permis à la nouvelle municipalité d'organiser les vœux du maire et cela pourrait être l'occasion de proposer un moment de convivialité pour tous.

En aparté, Magali MORIN relate qu'elle a informé les associations communales de subventions possibles avec certains organismes extérieurs et que la commune peut également accompagner financièrement certains projets. La commission a également proposé de ne pas tirer de feu d'artifice le 14 juillet, comme cela est fait dans nombre de communes alentour, mais plutôt de privilégier un spectacle pyrotechnique à l'instar du conte de Noël offert à l'occasion des 20 ans de la bibliothèque. L'idée d'appuyer ce spectacle au lancement des illuminations de Noël a été évoquée. Magali MORIN rappelle aussi que Touraine Vallée de l'Indre finance, dans le cadre de la saison culturelle, des spectacles et propose aux communes de se positionner selon leurs projets. La commission a choisi une séance de cinéma en plein air, or il y a plus de sollicitations de communes que de séances prévues, cela demande donc à être étudié.

- **Achat de livres aux élèves de CM2** : Xavier GAUTHIER rappelle que traditionnellement, chaque année l'Association des Parents d'Elèves offre un livre à tous les écoliers de la petite section de la maternelle au Cours Moyen 1<sup>ère</sup> année et que la commune offre un ouvrage aux élèves du Cours Moyen 2<sup>ème</sup> année. Les élus décident de reconduire l'achat d'un livre, à hauteur de 18 € maximum, à chaque élève de CM2. Ce livre leur sera offert lors de la fête de l'école ou par tout autre biais si cela n'est pas possible.
- **14 juillet et feu d'artifice** : M. le Maire souligne que ce point a été abordé un peu plus tôt lors de l'intervention de Magali MORIN sur la cérémonie du 8 mai et les réflexions de la commission qualité de vie, solidarité et actions sociales.

### **Travaux communaux**

- **Point bâtiment scolaire** : M. le Maire atteste toujours de la reprise mal faite des bordures de fenêtre du bâtiment scolaire. L'entreprise a été mise en demeure afin de remédier à cette malfaçon dans les plus brefs délais.
- **Point aménagement cour d'école** : Le projet, évoqué lors du vote du budget communal 2022, est en partie réalisé. François RISETTI informe qu'en effet, courant mars, une cabane en osier a été installée dans la cour de l'école (côté Godinière), en partenariat avec la coopérative de Villaines les Rochers. Cette cabane, financée par la coopérative scolaire, fait partie d'un projet global d'aménagement de la cour. Les travaux préparatifs de stabilisation et d'apport de copeaux de bois pour éviter les salissures, ont été réalisés et pris en charge financièrement par la commune. D'autres aménagements sont attendus, notamment les zones actuellement caillouteuses et l'installation de bacs à fleurs, ces travaux font l'objet d'une étude et d'un échancier communal. Les élus ont à cœur de mener à bien le travail de réaménagement de la cour de l'école côté Godinière, fruit de la collaboration entre la commune et les enseignants, mais ils souhaitent ne pas oublier qu'il est important de mener en parallèle une réflexion sur le réaménagement de la cour de l'école côté mairie. Pour l'instant, de ce côté, les bacs de jardinage, déjà existants depuis plusieurs années, vont être remis « prêts à l'usage » par les agents communaux et l'équipe de la garderie périscolaire (ALSH) souhaite réaliser, autour de l'arbre en place, des ateliers de plantations avec les enfants.

### **Urbanisme**

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas préempter :
  - sur les parcelles A532, A 533 et A537 sises dans le lotissement de la Varenne (rue de la Marqueterie).

- **Information achat parcelles B 154 et B 642** : M. le Maire informe, point évoqué également lors du vote du budget, que conformément à la délibération prise le 21 janvier dernier, il a signé une promesse d'achat pour l'acquisition de 2 parcelles privées près de l'école côté godinière afin de constituer une réserve foncière pour, à terme, créer un projet d'intérêt public notamment pour l'école.

### Dates à retenir

- |  |  |
|--|--|
| ▪ <b>Elections présidentielles</b>   | <b>Dimanche 10 et 24 avril</b> de 8h00 à 19h00– <b>mairie</b>  |
| ▪ <b>Cérémonie du 8 mai</b><br><u>suivie de l'accueil nouveaux arrivants</u> | <b>Dimanche 8 mai</b> – à préciser – commémoration<br>à préciser - <b>salle « les albizzias »</b> -                          |
| ▪ <b>Commission communication</b>  | <b>Mardi 10 mai</b> à 18h00 - mairie   |
| ▪ <b>Elections législatives</b>  | <b>Dimanche 12 et 19 juin</b> de 8h00 à 18h00– <b>mairie</b>   |
| ▪ <b>Fête de l'école</b>   | <b>Vendredi 1<sup>er</sup> juillet</b> – à préciser - salle polyvalente  |
| ▪ <b>Prochains CM</b>  | <b>Vendredi 29 avril</b> à 20h00 – mairie<br><br>03/06– 01/07 (à revoir car fête de l'école) – 26/08-<br>30/09– 04/11– 09/12 |

### Divers

- **Bilan annuel intervention de la Gendarmerie Nationale sur le territoire communal** : M. le Maire présente les chiffres des interventions sur la commune sur l'année 2021 avec leur évolution sur 3 ans. Il remercie la brigade pour leur présence, attention et bienveillance.
- **Signature convention avec l'association « Le Jardin de Demain »** : Dimanche 20 mars, sur le site de l'ancienne lagune, là où œuvrent les membres de l'association « Le Jardin de Demain » pour un jardin partagé basé sur la permaculture, M. le Maire et Magali MORIN, ont signé avec Clément d'ARGENT, président de l'association, la convention de mise à disposition du terrain communal. Outre le jardin partagé, une valorisation des déchets verts, qui pourront, à terme, être déposés par les habitants, pourra être proposé sous couvert d'une gestion organisée par l'association elle-même. Ce serait une alternative ponctuelle à l'interdiction de brulage des déchets et à l'emport jusqu'aux déchetteries.
- **Travaux de la fibre optique** : Christian RONDINEAU suit de près les travaux réalisés actuellement sur la commune et précise que les travaux de reprise des trottoirs ne sont pas conformes à ce qui a été demandé lors des réunions de chantier préparatoires. Ce constat a été effectué et les élus seront attentifs aux suites données.